



# Révision du SCoT du bassin annécien

Mai & juin 2024  
*Réunions publiques*



# Organisation de la réunion

19h-21h

## **Temps 1** - Rappel

- du **planning de la démarche**
- **qu'est-ce qu'un SCoT et pourquoi réviser-t-on celui du Bassin annécien ?**

## **Temps 2** - Déclinaison du projet stratégique en objectifs



# Rappels sur le SCoT

# Planning de la démarche

Mai 2021

Sept 2022

Juil. 2023

S1 2024

Déc. 2024

PHASE 1

CONNAISSANCE DU  
TERRITOIRE ET  
DIAGNOSTIC

PHASE 2

PROJET DE  
TERRITOIRE - PAS

PHASE 3

DOO + ARRÊT  
DU SCOT

PHASE 4

EVOLUTION DU  
DOSSIER POUR  
APPROBATION

Explication et  
présentation de la  
démarche aux  
conseillers  
communautaires

Ecoute du territoire  
Diagnostic stratégique  
Etat initial de  
l'environnement

Scénarios  
Elaboration du Projet  
de territoire – PAS

Document d'Orientation  
et d'Objectifs – DOO  
Bilan de la concertation  
Arrêt du projet de SCoT

Temps administratif  
Enquête publique  
Approbation du SCoT

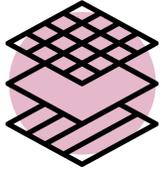
EN CONTINU

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

EN CONTINU

CONCERTATION PUBLIQUE

# Le périmètre du SCoT



**5** intercommunalités

**78** communes



**850** km<sup>2</sup>



**290 000** habitants

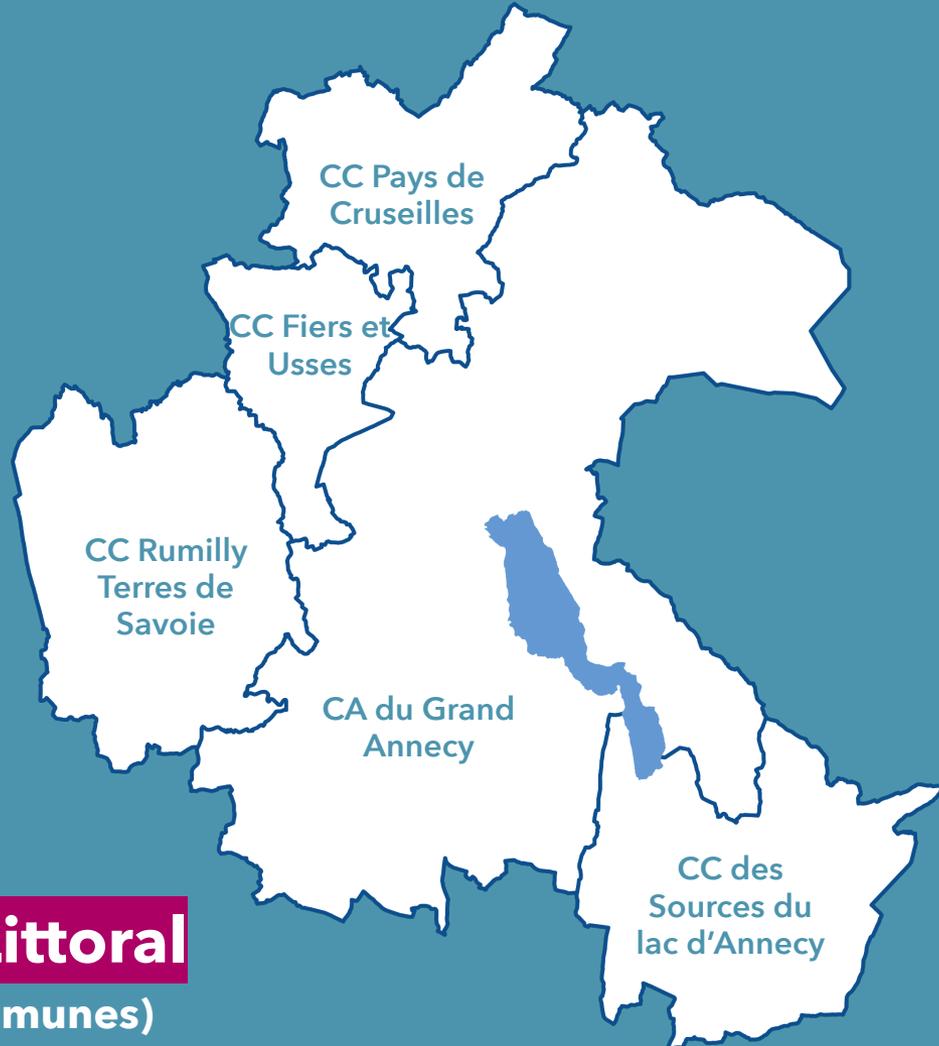
**Loi Montagne**

(49 communes)

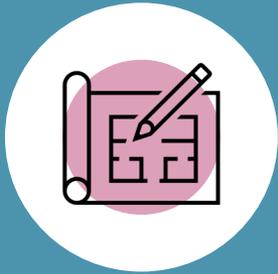


**Loi Littoral**

(9 communes)

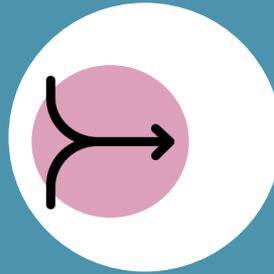


# Les grandes étapes du SCoT



## Diagnostic

L'état des lieux du territoire et **les grands enjeux** pour le Bassin annécien et ses composantes : naturelles, spatiales, résidentielles, etc.



## PAS

*(Projet d'Aménagement Stratégique)*

### L'expression de la vision

**pour** le bassin annécien  
pour les **20 ans à venir**



## DOO

*(Document d'Orientation et d'Objectifs)*

### La traduction

**opérationnelle** de la stratégie du PAS : objectifs chiffrés, modalités de réalisation de projets, etc.

### Le document opposable

aux documents d'urbanisme locaux.

# Le SCoT et les orientations supérieures

Documents et règles supérieures à intégrer



**LOIS**  
*SRU, Grenelle, ALUR,*  
*ELAN, LC, APER, ZAN*



**SCHÉMAS  
RÉGIONAUX**  
**SRADDET**



**AUTRES SCHÉMAS**  
*SDAGE, SAGE, PGRI*  
*Charte du PNR des*  
*Bauges*



**SCoT**

Documents de planification locale



**PLU(i)**

**Permis de  
construire**



**Autorisations  
commerciales**



**Plan de  
mobilité**



**Programme  
de l'Habitat**



**Plan Climat**

# Pourquoi réviser le SCoT ?



Prendre en compte l'évolution des collectivités membres

**En 2014**, le SCoT du bassin annécien couvrait :

- **7** intercommunalités,
- **63** communes.

# Pourquoi réviser le SCoT ?



Prendre en compte l'évolution des collectivités membres

**En 2023,** le SCoT du bassin annécien couvre désormais :

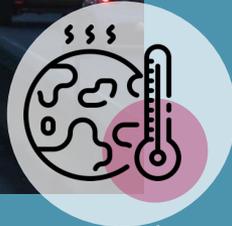
- **5** intercommunalités,
- **78** communes, dont **6** communes nouvelles.



# Pourquoi réviser le SCoT ?



## Adapter la stratégie aux évolutions du cadre législatif et réglementaire



Limiter les émissions de gaz à effet de serre et anticiper les **adaptations aux effets du changement climatique**



**Enrayer la perte de biodiversité** et améliorer le fonctionnement écologique des milieux



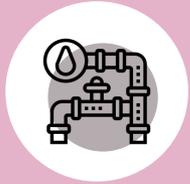
**Limiter la consommation d'espaces** naturels et réduire l'artificialisation



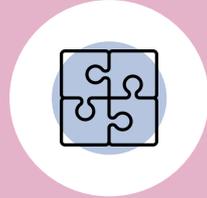
# Décliner le projet stratégique en objectifs

*Un projet pour 20 ans*

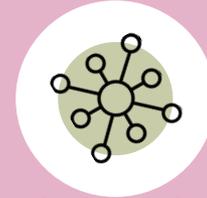
# La recherche des équilibres



**Affirmer un développement respectueux des capacités du territoire** (eaux, réseaux urbains, etc.) pour répondre durablement aux besoins actuels et futurs des habitants et des entreprises



Organiser le Bassin annécien pour garantir **un accès facilité aux équipements** existants et projetés et assurer la **mixité des fonctions urbaines**



Ancrer à 360° le bassin annécien : **renforcer les liens avec les territoires voisins** via un cœur d'agglomération fort et pivot



Promouvoir une identité de « **Territoire de Nature** » approche Grand espace et espace urbain de la proximité



**Préserver les spécificités des différents secteurs**, les « Pays », contributeurs au projet de territoire d'échelle Bassin annécien



**Préserver le socle de l'exceptionnalité territoriale du Bassin, les espaces agricoles et naturels**



**Conforter les complémentarités territoriales pour un équilibre des fonctions à l'échelle du Bassin**



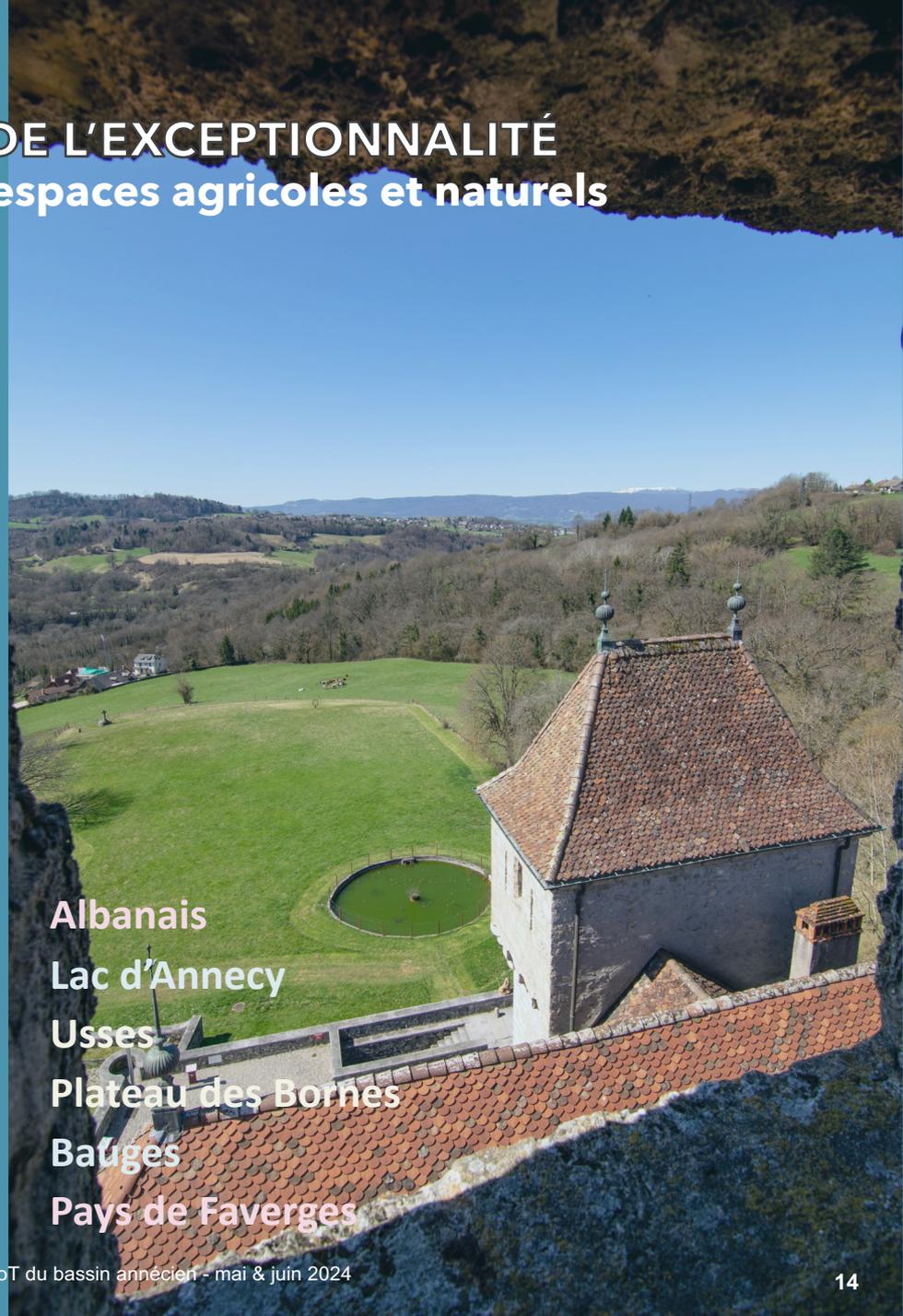
**Adapter les modèles d'aménagement à des modes de vie éco contributeur\* pour le Bassin**



## PRÉSERVER LE SOCLE DE L'EXCEPTIONNALITÉ territoriale du Bassin, les espaces agricoles et naturels

### ▷ Préserver et améliorer les paysages emblématiques du bassin annécien

- Intégrer les dispositions de la Charte du PNR des Bauges & de la Directive Paysage du Mont Salève
- Préserver les grands équilibres paysagers qui font la valeur du Bassin annécien : *coupures d'urbanisation et fronts bâtis stabilisés, vues remarquables, requalification des abords bâtis des voies de circulation, renouvellement respectueux des identités locales, etc.*
- Décliner la loi Littoral pour la préservation de la valeur patrimoniale du Lac d'Annecy



Albanais

Lac d'Annecy

Usses

Plateau des Bornes

Bauges

Pays de Faverges



## PRÉSERVER LE SOCLE DE L'EXCEPTIONNALITÉ territoriale du Bassin, les espaces agricoles et naturels

### ▶ Agir en faveur de la biodiversité : protéger, préserver, restaurer

- Protéger les espaces à forte valeur écologique et biologique & Préserver les espaces naturels d'intérêt écologique constitutifs des continuités écologiques : *trame verte et bleue, restauration des continuités écologiques,*
- Organiser la gestion environnementale des espaces urbains : *trame noire, végétalisation, désimperméabilisation, biodiversité en ville /espaces relais.*



## PRÉSERVER LE SOCLE DE L'EXCEPTIONNALITÉ territoriale du Bassin, les espaces agricoles et naturels

### ▷ Préserver les espaces naturels et agricoles par l'optimisation des espaces artificialisés

- Prioriser les enveloppes urbaines existantes pour la réalisation des aménagements nécessaires au projet du Bassin annécien
- Limiter les capacités d'extension urbaine au profit d'un usage raisonné de l'espace
- Contribuer à l'atteinte de l'objectif zéro artificialisation nette



des nouveaux logements à réaliser **dans les espaces déjà bâtis**

Des objectifs progressifs pour atteindre **l'objectif ZAN à horizon 2050**





# CONFORTER LES COMPLÉMENTARITÉS TERRITORIALES pour un Bassin équilibré

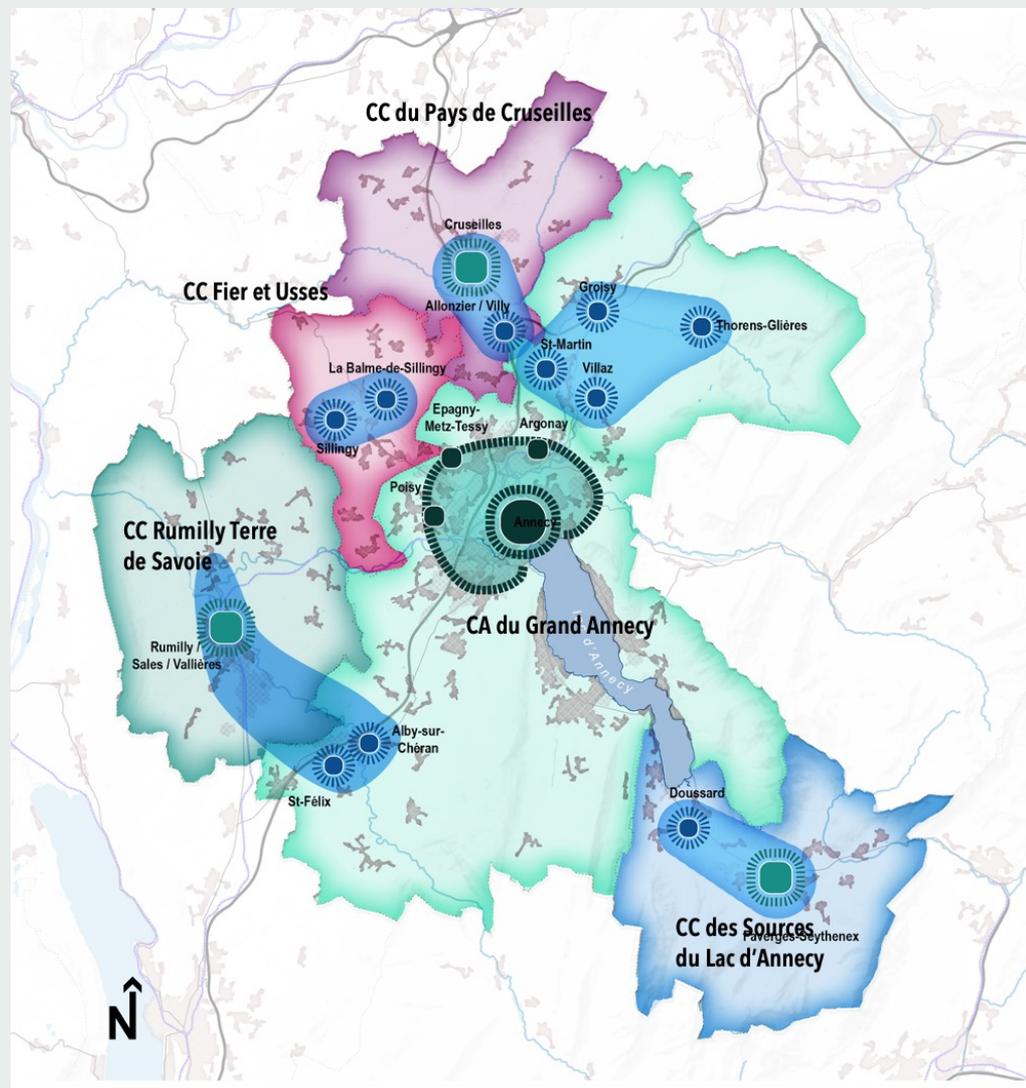
- Définir une armature territoriale pour structurer le développement

## Armature territoriale du SCoT

-  Cœur d'agglomération
-  Anancy cœur d'agglomération
-  Autres communes du cœur d'agglomération
-  Pôle d'appui
-  Pôle relais
-  Espace pluripôle à l'échelle duquel s'organisent des complémentarités fonctionnelles

## Territorialisation

-  À l'échelle des intercommunalités





# CONFORTER LES COMPLÉMENTARITÉS TERRITORIALES **pour** un Bassin équilibré

## ▷ Produire une offre résidentielle équilibrée

- En appui de l'armature urbaine, l'objectif est de pouvoir accueillir le flux démographique prévu dans les 20 prochaines années.
- Les objectifs prennent en compte les problématiques de rareté des ressources (eau en particulier) et des effets induits par les développements, que l'on souhaite éviter.
- Des objectifs qualitatifs pour loger les annéciens partout et à tous les âges (objectifs SRU, logements aidés, diversification du parc de logements)



**+ 65 000 personnes**  
en 20 ans

## Pourquoi cette perspective ?

- Attractivité durable du territoire à absorber
- Effet du desserrement genevois
- Jeunesse de la population, et donc effet limité du vieillissement



**+ 39 500 logements**  
en 20 ans



# CONFORTER LES COMPLÉMENTARITÉS TERRITORIALES pour un Bassin équilibré

## ▷ Rapprocher les fonctions urbaines pour habiter / travailler / vivre durablement sur le Bassin annécien

- Poursuivre l'accompagnement des activités économiques, par le renouvellement et l'intensification prioritaire des espaces dédiés.
- Prévoir le développement de nouveaux espaces pour pérenniser le dynamisme local.
- Des espaces d'activités véritables quartiers de ville : qualité des aménagements, urbanité, intégration des chaînes de mobilité.
- Favoriser la mixité au sein des tissus bâtis : activités économiques, commerces, équipements et services de proximité.



# CONFORTER LES COMPLÉMENTARITÉS TERRITORIALES pour un Bassin équilibré

## ► Une offre commerciale encadrée en faveur de la vitalité des centralités

- Soutenir les centralités du territoire
- Maitriser le développement des zones de périphérie
- Limiter l'implantation dans le diffus
- Améliorer la qualité urbaine, paysagère et architecturale des sites commerciaux
- Encadrer le développement de la logistique



**75 centralités de proximité**

**17 secteurs d'implantation périphériques**





## CONFORTER LES COMPLÉMENTARITÉS TERRITORIALES **pour** un Bassin équilibré



### ▷ Apporter des solutions diversifiées adaptées aux besoins de la chaîne des déplacements pour limiter l'usage de la voiture individuelle

- Faire du transport en commun un mode durable et concurrentiel à la voiture particulière sur et en relation avec les pôles internes et externes
- Diminuer la place de la voiture dans les déplacements
- Favoriser les connexions intermodales en développant des interfaces attractives et performantes
- Favoriser les modes décarbonés et la démotorisation
- Soutenir les projets d'équipements de mobilité collective et douce



## ADAPTER LES MODÈLES d'aménagement à des modes de vie éco contributeur\* pour le Bassin

▷ Encourager l'emploi local et les filières productives ancrées avec les spécificités du Bassin

- Préserver et développer l'agriculture & encadrer la diversification énergétique des exploitations - préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers
- Produire une offre structurée en foncier et en immobilier à destination d'activité
- Veiller à la qualité des espaces d'activités et intégration aux espaces urbains existants.
- Accompagner le développement de pratiques touristiques respectueuses des milieux et des sites (loi montagne, attractivité du bassin annécien)





## ADAPTER LES MODÈLES d'aménagement à des modes de vie éco contributeur\* pour le Bassin

### ▷ Protéger les espaces et développer les activités primaires

- Préserver les espaces agricoles : repérage des espaces agricoles suivant le niveau d'enjeu,
- Pérenniser les bâtiments agricoles pour des exploitations fonctionnelles et pérennes.
- Protéger les espaces agricoles spécifiques : AOC, alpages, etc.
- Protéger les espaces forestiers et accompagner le développement de la filière sylvicole.





## ADAPTER LES MODÈLES d'aménagement à des modes de vie éco contributeur\* pour le Bassin

### ▶ Participer à la régénération des écosystèmes locaux par des modalités d'aménagement renouvelées

- Gérer durablement des matériaux de carrières
- Améliorer la gestion des déchets
- Préserver la ressource en eau et les milieux humides
- Atteindre la neutralité carbone par la sobriété et la séquestration carbone
- S'adapter au changement climatique dans tous les pans de l'aménagement du territoire (résilience, adaptation)
- Accélérer le déploiement des énergies renouvelables pour se rapprocher de l'autonomie énergétique.



# Temps de débat

